

Voiron
Voiron (38)

Seniors - AQUARELIA

NUMÉRO DE DOSSIER : 6165

| COORDONNÉES | |
|-----------------------------|---|
| Résidence | Voiron 6 Rue Arago 38500, Voiron |
| Exploitant | AQUARELIA 4 rue de la Gare PLM 34200, Sète 09 74 36 74 50 contact@aquarelia.fr |
| Cabinet de Syndic | SYGESTIM 7 rue du Mail 38500, Voiron 04 76 05 26 65 a.voglimacci@sygestim-agda.fr |
| Notaire programme | SELARL ROMAIN BOX ET PEGGY MONTESINOS, NOTAIRES ASSOCIÉS 40 grand Rue 88340, Le Val d'Ajol, 03.29.30.66.33 romain.box@notaires.fr |
| Référence cadastrale | Section AN n°214 |

| DÉTAILS DU BIEN VENDU | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Total HT | 90 000 € |
| Dont prix meubles anciens HT | 600 € |
| Dont prix honoraires HT | 10 000 € |
| Montant TVA | 2 000 € |
| Total TTC | 92 000 € |
| Frais Notaire | 7 400 € |
| Total acte en mains | 99 400 € |
| Rentabilité brute HT / HT | 5.57 % |
| Numéro copropriété | 130 + 74 (PKG) |
| Numéro d'exploitation | 303 |
| Type de lot | T2 |
| Surface | 33.31 m ² Carrez |
| Niveau / étage | 3 |
| Balcon | Oui (5.80 m ²) |
| Parking | Oui n°23 |
| Classe énergie | D |

| DONNÉES FINANCIÈRES | |
|--|-------------|
| Charges de copro non récupérables (annuel) | 433 € |
| Fonds de travaux (annuel) | 19 € |
| Taxe foncière (2024) | 347 € |
| Dont TOM remboursée | 59 € |
| COPROPRIÉTÉ | |
| Date de la dernière AG | 27/06/2024 |
| Propriété des locaux d'exploitation | Copropriété |
| Année de construction | 2010 |
| DAT et livraison | - |

| DONNÉES D'EXPLOITATION | |
|-------------------------------------|---|
| Durée et début du bail | 9 ans en 3/6/9 (01/01/2020 - 31/12/2028) |
| Loyer annuel HT | 5 014 € |
| Mode d'indexation | Annuelle ILC plafonné à 2,5% |
| Modalité de paiement des loyers | Trimestriellement à terme échu |
| Travaux à la charge de l'exploitant | art. 605 |
| Classement de résidence de tourisme | non |

| COMMENTAIRE | |
|---|--|
| <p>Bail renouvelé aux mêmes conditions pour 9 ans en début d'année 2020. Une renégociation de loyer de 17 % est intervenue en 2012. Résidence de 2010. A l'équilibre en 2020/2021/2021, in bonis en 2024 (CA :1,78 M€ pour un résultat net de 46 K€). Il est raisonnable de prévoir 4.500 € HT pour le renouvellement du mobilier, qui pourra intervenir au cours du second bail.</p> | |

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 05/02/2026 à 10:14